

Formulaire de demande de transfert électronique de fonds (TEF)

Dans ce formulaire, les pronoms « je », « moi » et le déterminant « mon » réfèrent à chaque détenteur de compte Scotia iTRADE qui signe ci-dessous.

S'il vous plaît joindre un spécimen de chèque personnalisé ou une lettre de banque.

Nous ne transférerons pas électroniquement des fonds à ou de tierces parties.

Pour des comptes conjoints, chaque détenteur du compte doit signer ce formulaire.

Pour les comptes d'entreprise, on doit fournir une preuve d'autorisation de signature.

Le montant minimum pour chaque transfert systématique est de 100 \$.

Remplissez ce formulaire pour transférer des fonds entre votre (vos) compte (s) Scotia iTRADE^{MD} et votre compte bancaire.

Note : Les retraits de votre compte bancaire vers Scotia iTRADE seront effectués à titre de prélèvements autorisés personnels, selon la définition de Paiements Canada (www.paiements.ca).

1. Renseignements sur le titulaire du compte de courtage

NOM		N° DU COMPTE DE COURTAGE SCOTIA iTRADE	
TITULAIRE DU COMPTE CONJOINT DE COURTAGE SCOTIA iTRADE			
ADRESSE (PAS DE CASE POSTALE)	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL

2. Renseignements bancaires

Type de compte : Épargne Chèques Compte conjoint
Devises : Canadiennes Américaines

NOM DU DÉTENTEUR DU COMPTE		NOM DU DÉTENTEUR CONJOINT SI APPLICABLE	
INSTITUTION FINANCIÈRE			
CODE DE L'INSTITUTION	NUMÉRO DE TRANSIT	NUMÉRO DE COMPTE	

3. Quels types de transferts voulez-vous faire?

Cochez tout ce qui s'applique.

Transferts occasionnels

Je veux transférer de l'argent entre mon compte bancaire et mon (mes) compte (s) Scotia iTRADE occasionnellement et non à une fréquence fixe. Les comptes FERR ne peuvent faire l'objet de tels transferts.

Transferts systématiques

Contributions préautorisées *Note : Pour les comptes REEE, utiliser le formulaire « Convention de prélèvement automatique de cotisations pour les régimes d'épargne-études autogérés Scotia » (CA27).*

Veillez choisir une instruction :

- Nouveau programme Remplacement du programme existant
 Annuler le programme existant

Nous avons besoin d'au moins 15 jours ouvrables pour créer, changer ou annuler un plan existant.

Je veux transférer un montant fixe de mon compte bancaire vers mon (mes) compte (s) Scotia iTRADE à intervalles réguliers comme indiqué ci-dessous. Les comptes FERR ne peuvent faire l'objet de tels transferts.

Veillez choisir une fréquence :

- 1) hebdomadaire (tous les mercredis) 2) mensuelle (le 1^{er} du mois)
 3) mensuelle (le dernier du mois) 4) bimensuelle (le 15 et le dernier du mois)
 5) trimestrielle (le 1^{er} du mois) (mars, juin, sept. déc.) 6) trimestrielle (le dernier du mois) (mars, juin, sept. déc.)

Veillez noter que si le 15 ou le dernier jour du mois tombe un week-end, la transaction aura lieu le jour ouvrable suivant.

Si votre compte est un REER :

- Contribution périodique Contribution du conjoint

Montant	Fréquence Choisissez entre 1) et 6) ci-dessus	Date en vigueur
\$		
\$		

